

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL/PLAN MERCREDI

Commune (ou EPCI) de : LOMME.....

AIDE A LA REDACTION DE VOTRE PEDT/PLAN MERCREDI

EDITO

Le Plan mercredi crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires. Il leur permet de proposer, à compter de la rentrée 2018, des activités de grande qualité le mercredi.

Le label Plan mercredi ouvre ainsi une nouvelle étape dans l'offre périscolaire en garantissant aux familles la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels.

Le soutien renforcé des pouvoirs publics aux collectivités va contribuer à cette dynamique et leur permettre d'offrir davantage d'activités, notamment en milieu rural.

Le Plan mercredi fédère tous les acteurs. Associations et établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), associations sportives, fédérations d'éducation populaire, sites naturels (parcs, jardins, fermes pédagogiques) vont joindre leurs énergies pour proposer aux enfants une offre périscolaire riche et diversifiée. Sport, culture, nature, activités manuelles et numériques contribueront à leur épanouissement. Avec le Plan mercredi, nous repensons les temps de l'enfant dans leur globalité, en articulant mieux les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. C'est la condition de leur bien-être et donc de leur réussite.

Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Éducation nationale

DONNEES GENERALES

Nom et prénom de l'élu(e) référent :	Olivier CAREMELLE	
Fonctions précises:	Adjoint à la vie scolaire et périscolaire, PEG/RRS citoyenneté vie associative	
Adresse administrative:	Hôtel de Ville BP 159 59461 LOMME CEDEX	
Téléphone :	03 20 22 76 01	
Adresse électronique :	olivier.caremelle@yahoo.fr	
Périmètre du territoire concerné : Indiquer le nom des collectivités concernées	Commune (s)	Commune associée de Lomme
	EPCI	
	Autre – Précisez	
Nom des différentes communes participant au projet le cas échéant :		

ELABORATION DU PROJET

- La commune ou l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) assure la mise en place et la bonne coordination du Plan mercredi. La commune s'appuie aussi sur le réseau associatif local et les ressources du territoire.

CONTRIBUTIONS AU PEDT/PLAN MERCREDI

Liste des acteurs locaux (dénomination des structures partenaires) contribuant à la mise en œuvre du PEDT/Plan Mercredi.	Adjoint au PEG Adjoint aux accueils de loisirs Service Enfance Education L'inspecteur de Circonscription Directions des écoles Associations de parents d'élèves Services municipaux (Espace Parents, Restauration aux écoles, vie associative, sports, culture...) Association 1ers Pas Association Colline ACEPP
Nom et prénom du coordinateur de la collectivité désigné par le maire ou le président de la collectivité :	LENOBLE Arnaud
Fonction :	Responsable du service Enfance Education
Adresse :	Adresse postale : Hôtel de Ville BP 159 59461 LOMME CEDEX
Téléphone :	03 20 48 44 05 (service Enfance Education)/ 03 20 22 76 22 (Mairie)
Adresse électronique :	alenoable@mairie-lomme.fr / serviceenfanceeducation@mairie-lomme.fr

PUBLICS CONCERNES

2/10

Nombre total d'enfants concernés par le PEDT/Plan mercredi :	Effectifs scolaires 2298			
	Moins de 6 ans :	913	Plus de 6 ans	1385

NOMBRE ET LISTE DES ECOLES FREQUENTEES PAR LES ENFANTS

Ecoles	publiques	Privées (non concernées)	total
Ecoles maternelles	8	3	11
Ecoles élémentaires	7	3	10

Liste des écoles concernées (uniquement publiques)

Jean Minet	Defrenne
Roland Lamartine	La Fontaine
Curie Pasteur	Ferry Demory
Léon Blum	Paul Bert
Bracke Desrousseaux	George Sand
Salengro	Langevin
Voltaire Sévigné	Victor Hugo
	Petit Quinquin

ETAT DES LIEUX

L'état des lieux est une phase essentielle pour déterminer les enjeux éducatifs et les objectifs qui en découlent. Il est précis et fait apparaître une volonté d'améliorer l'existant (réponses à des besoins non satisfaits, prise en compte des atouts et des contraintes locales).

Activités périscolaires et extrascolaires existantes (en dehors de celles organisées le mercredi) :	<p>9 Accueils périscolaires matin et soir</p> <p>15 espaces de pauses méridiennes</p> <p>7 temps d'études dirigées</p> <p>6 clubs coup de Pouce</p> <p>15 parcours éducatifs NAP (une après-midi complète/semaine dans chacune des écoles) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 56 parcours éducatifs/trimestre pour les élémentaires avec renouvellement tous les trimestres scolaires - 5 parcours « graine de ... » pour les maternelles avec renouvellement à chaque période de vacances
Nombre d'enfants estimé participant à ces activités	<p>Pour les activités suivantes (Accueil périscolaire, pause méridienne, NAPs)</p> <p>Moins de 6 ans : 545 enfants</p> <p>Plus de 6 ans : 1052 enfants</p>
Besoins répertoriés	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des équipes d'encadrement sur des thématiques précises (collaboration/coopération, accueil des enfants porteurs de handicaps, PSC1...) -

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du Plan Mercredi

Infrastructures, locaux disponibles, associations présentes sur le territoire, ressources humaines etc.

- Une refonte dans l'organisation des accueils de loisirs a été mise en place depuis 2 ans (regroupement des unités 2/3ans et 4/5 ans, décentralisation sur l'ensemble des quartiers, réflexion sur les contenus, les modalités d'organisation...)
- Une tarification modulée permettant de favoriser l'inscription de l'ensemble des enfants avec également des temps gratuits comme les parcours éducatifs, les clubs coup de pouce, études...
- L'ensemble des infrastructures sportives et culturelles sont disponibles en journée durant les PVS/GVS
- Les postes de Référents au sein des écoles, mis en place avec la RRS, font aujourd'hui l'unanimité dans l'organisation de la vie périscolaire. Principaux interlocuteurs des directions et des parents leur poste est unanimement reconnu au sein de l'école dans l'articulation avec les actions municipales.
- Les animateurs recrutés sur les périodes de vacances interviennent déjà en grande majorité sur les temps périscolaires et sont déjà bien identifiés ce qui facilite ainsi le lien avec les enfants, les parents, les partenaires...
- Un réseau parentalité important à travers des actions à l'attention des familles mais également des professionnels organisées par l'espace parents dans el cadre du REAAP
- Les associations locales sont sollicitées à travers l'ACSL. Certaines interviennent ainsi sur les parcours éducatifs ou au sein des ALSH...
- Le Projet Educatif Global (Lomme Educ') consolide au long de l'année le réseau et facilite également la mise en œuvre de projets transversaux en interne (petite enfance, parentalité...) mais également de créer des passerelles entre les temps scolaires et périscolaires. La semaine de l'Education organisée annuellement est par exemple un temps fort municipal permettant aux acteurs éducatifs présent sur le territoire de travailler ensemble sur une thématique commune par le biais de différentes actions.

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans la mise en œuvre du Plan mercredi

En matière de transports, de disponibilités des locaux, de mobilier adapté aux enfants de moins de 6 ans, de 6 ans et plus..., de compétences des différents temps, de personnel, d'intervenants (tissu associatif) etc.

- La configuration territoriale de la commune reste un frein pour certaines familles fréquentant des structures municipales ou temps associatifs, et ce malgré la présence d'un fort réseau de transports en commun et une politique de mobilité durable mise en œuvre depuis quelques temps
- L'accueil d'enfants porteurs de handicaps reste parfois complexe du fait de préconisations médicales difficilement applicables sur un temps collectif.
- Une programmation associative développée sur la journée du mercredi avec une forte occupation de salles municipales sportives/culturelles en matinée depuis la mise en place de la RRS
- Une sortie du territoire de la politique de la ville avec la perte du bénéfice de dispositifs spécifiques assimilés (OVVV/DRE...)

ENJEUX ET OBJECTIFS DU PEDT/PLAN MERCREDI

Les enjeux sont ceux définis par la collectivité en matière de politique enfance et jeunesse (amélioration des résultats scolaires, réponse à des besoins sociaux, accessibilité aux activités etc.).

Les objectifs éducatifs sont pertinents au regard des besoins identifiés et cohérents avec les projets mis en œuvre dans les établissements scolaires (recherche de l'épanouissement de l'enfant, inscription dans une démarche globale, respect des rythmes de l'enfant etc.)

Enjeux éducatifs pour la collectivité	<p>Le PEDT est partie intégrante de Lomme Educ' (Projet Educatif Global de la Ville de Lomme) et s'appuie donc sur ses enjeux, définis en concertation avec l'ensemble de la communauté éducative du territoire, et notamment l'Education nationale et les parents.</p>
	<p>Sur le socle éducatif développé durant les 10 premières années du PEG – la réussite scolaire, la parentalité, l'accès aux loisirs éducatifs (culture, sport, activités ludiques ...) et l'éducation du citoyen de demain – la communauté éducative a défini en 2016 les grands enjeux suivants pour les prochaines années :</p> <ul style="list-style-type: none">- Eduquer aux Transitions écologique et numérique- Favoriser l'accrochage scolaire, lutter contre le décrochage scolaire- Vivifier l'éducation populaire sur le territoire <p>Ces grands enjeux irriguent l'ensemble des actions éducatives du territoire.</p>
	<p>La gouvernance du PEDT est inscrite dans les instances de Lomme Educ' :</p> <ul style="list-style-type: none">- Comité de Pilotage et de suivi des activités périscolaires, constitué d'élus, de représentants de l'Education nationale, de parents, des services municipaux et de partenaires associatifs- Comité Local d'Education, instance de débat et de réflexion sur de grandes thématiques éducatives, ouverte à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative- Groupes de travail opérationnels permettant la mise en œuvre concrète des décisions et orientations des deux instances précédentes
Objectifs éducatifs du PEDT/PLAN MERCREDI	<p>Lomme Educ' s'appuie sur une stratégie de passerelles qui définissent un parcours facilitant la continuité entre les différentes étapes et les différents temps de l'enfant, et la complémentarité et la cohérence des rythmes.</p> <p>Pour viser cet objectif stratégique de vision globale de la semaine de vie des enfants, les parcours éducatifs mis en place dans le cadre du PEDT ont donc les objectifs opérationnels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Assurer la continuité sur la semaine entre la journée scolaire et la journée du mercredi, la cohérence éducative entre l'éducation formelle et l'éducation informelle et la cohérence des temps de vie de l'enfant sur la semaine- Proposer une organisation qui préserve les organisations familiales, notamment par la mise en place d'accueils périscolaires adaptés- Répondre à un besoin d'accueil des enfants durant le temps libre des journées d'école et contribuer à l'aménagement de leur rythme de vie- Favoriser une organisation de la journée scolaire qui soit propice à de meilleures conditions d'apprentissage, en instaurant la régularité des matinées par une organisation du temps scolaire sur cinq jours et demi, et des après-midis allégés privilégiant l'éducation informelle- Proposer un rythme adapté aux enfants des écoles maternelles (temps de sieste préservé, séquences des parcours et des activités adaptées, contenu des activités adapté – concept des « Graine de ... »)- Favoriser une ouverture au monde, à de nouveaux univers, de nouvelles pratiques, de nouvelles passions- Sortir de l'ordinaire, faire appel à la créativité des enfants et développer la pratique coopérative des participants- S'appuyer sur le dispositif « Parentalité » développé spécifiquement sur la sur la Ville de Lomme et reconnu par l'ensemble des acteurs (partenaires

	<p>professionnels, associatifs et parents) pour permettre de garantir la place des parents et favoriser leur coopération</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer une approche territoriale de proximité avec les familles autour de l'implantation des restaurants scolaires décentralisés et de nouveaux sites d'accueil pour les Accueils Collectifs de Mineurs 	
<p>Articulation avec les projets d'école (<i>Axes prioritaires des projets d'école</i>)</p>	<p>Les projets des écoles sont actuellement en cours de réécriture</p> <p>L'un des objectifs reste les passerelles entre les temps et les cycles ainsi que la transversalité sur des projets partagés liés à des projets/thématiques nationaux et/ou locaux</p> <p>Les directions des écoles sont représentées lors des COPIL périscolaires afin d'échanger sur les actions en cours et à venir</p>	
<p>Concertation partenariale, réflexion sur l'utilisation partagée des locaux et du matériel scolaire (<i>cf charte départementale</i>)</p>	<p>Oui/Non</p> <p>OUI</p> <p>A quelle fréquence ?</p>	<p>Une charte d'utilisation des locaux et du matériel scolaire établie en partenariat avec l'Inspection et les directions des écoles lors de la mise en place de la RRS. Le poste de Référent, créé à cette occasion, permet de la mettre en œuvre et d'accentuer dans la mesure du possible l'échange avec les directions.</p> <p>Certains locaux scolaires sont utilisés sur le temps des parcours éducatifs et également sur le temps des ALSH (mercredis, PVS et GVS)</p> <p>Des salles spécifiques peuvent également être partagées permettant ainsi de développer des actions périscolaires spécifiques en s'appuyant sur du matériel présent au sein des écoles (ex salles TBI, informatique, BCD...)</p>
<p>Indicateurs répondant aux objectifs</p>	<p>Quantitatifs (<i>nombre d'inscrits, participants</i>)</p>	
<p>Indicateurs répondant aux objectifs</p>	<p>Qualitatifs</p>	
<p>Effets attendus sur les enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>connaissances (savoir)</i> ✓ <i>capacités (savoir-faire)</i> ✓ <i>attitudes (savoir-être)</i> ✓ <i>enjeu (bien-être des enfants)</i> <p>Effets attendus sur la politique enfance jeunesse</p> <p><i>Education partagée, mutualisation des moyens, partenariats</i></p>		

ARTICULATION DU PEDT/PLAN MERCREDI AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS

Contrat enfance jeunesse (CAF)	OUI. Le volet jeunesse du CEJ comprend une extension des horaires périscolaires depuis sa signature en 2015.
Contrat local d'accompagnement à la scolarité	OUI. Les 6 clubs coup de pouce émargeant au CLAS sont répartis dans 4 écoles hors REP afin de faire bénéficier aux enfants de CP ciblés par les équipes éducatives un apport complémentaire périscolaire sous forme de jeux à la lecture/écriture.
CONTRAT DE VILLE	NON. Commune en zone « veille active »
Ville vie vacances	NON.
Contrat(s) dans le domaine culturel	Plans patrimoine, lecture, musique et nature en lien avec les communes associées Pôle d'excellence Arts plastiques, sciences...
Quelle articulation, quelle mutualisation des moyens ?	Ces contrats sont partie intégrante de Lomme Educ' dont ils constituent l'armature ; des intervenants de structures municipales culturelles reconnues sont donc présents tant sur le temps scolaire que périscolaire. L'accès à celles-ci est d'ailleurs favorisé à travers des moyens alloués pour les déplacements en bus/transports en commun des écoliers

ORGANISATION ET NATURE DES ACTIVITES PROPOSEES LE MERCREDI/PEDT

Il faut être attentif à ne pas proposer un empilement d'activités mais à organiser les temps de la journée afin de respecter les rythmes de l'enfant. La qualification, la durée et le taux d'encadrement doivent être adaptés à l'activité proposée.

Participation financière des familles :

Gratuit	Payant	Payant pour certaines activités :	Payant pour les activités après la classe :
	Tarif :	Tarif :	Tarif : Accueils périscolaires matin et soir selon le quotient familial CAF ALSH périscolaire en demi-journées incluant la restauration Parcours éducatifs gratuits

Activités	Structure / intervenant	Statut de l'intervenant (1, 2, 3 ou 4) et Qualification	Nombre d'enfants concernés		Accès P	Niveau (x)	
			- de 6ans	Plus de 6 ans		Initiation	Perfectionnement
<i>Exemple : Jeux d'éveil</i>	<i>Club des « Petits Loups »</i>	2 –			X	X	
sportives	Educateurs sportifs	1-4			P	X	
culturelles	Intervenants artistiques	1-4			P	X	
artistiques	Intervenants artistiques	1-4			P	X	
environnementales	Animateur ferme éducative	1-4			P	X	

<ul style="list-style-type: none"> 1 • agent territorial (FPT) 2 • salarié 3 • bénévole 4 • autre 	<ul style="list-style-type: none"> G • gratuit P • payant
---	---

PARTENAIRES ET RESSOURCES DU PROJET

Partenaires institutionnels - Précisez	Education Nationale / CAF / DDCS /Communes associées
Partenaires associatifs : Précisez	Premiers PAS / Centre Régional des Arts du Cirque/ACSL/associations locales
Autres - Précisez	Espace parents – Services Municipaux (Médiathèque, Mobilité douce, Ecole de Musique,...)
Place des parents dans le projet : quelle participation ?	A travers l'instance du COPIL périscolaire les parents seront associés à la mise en œuvre des ALSH des mercredis tant dans leur organisation que dans leurs contenus. L'espace parents sera lieu ressource relais auprès de certaines familles. Les temps d'activité partagée avec les parents ou portes ouvertes favorisent également le lien avec les équipes d'encadrement
Modalités d'information des familles	Site de la ville – Facebook ville – Guide municipal – Plaquettes municipales - Affichage structures municipales – Mailing info - Permanences écoles
Ressources locales : - ressources humaines - ressources matérielles (locaux, etc)	Agents municipaux intervenant déjà sur les parcours éducatifs (école de musique, médiathèque, ferme éducative, service des sports, cyberbases...) Référénts, animateurs présents sur l'ensemble des temps Locaux municipaux (espaces culturels, salles de sports, écoles Fournitures, matériel pédagogique
Actions de formation envisagées	Formation au PSC1 Jeux coopératifs
Actions de formation souhaitées	Formation sur les enfants porteurs de handicaps

BILAN ANNUEL ET MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation est une démarche qui vise, à partir d'objectifs préalablement définis, à comprendre les résultats obtenus, de la manière la plus objective possible, afin de les apprécier, d'en rendre compte et d'aider en cela aux décisions à venir (réajustements).

L'objectif est de permettre aux élus et aux acteurs éducatifs de :

- ✓ *Procéder à une analyse qualitative sur les impacts du projet éducatif sur la population ciblée (donner une lisibilité des effets des réalisations);*
- ✓ *Réactualiser le diagnostic initial afin d'adapter les programmes d'actions aux évolutions des besoins.*

Quelles sont les modalités d'évaluation envisagées ?

(Champ d'évaluation, les indicateurs quantitatifs et qualitatifs, le type de suivi...)*

Nombre d'enfants inscrits à l'année
Taux de participation à l'ALSH des mercredis
Disponibilité et adaptabilité des locaux
Nombre de thématiques proposées aux enfants
Nombre de partenaires impliqués dans la déclinaison opérationnelle du projet
Participation au Comité de Pilotage périscolaire
Diversité des activités proposées
Nombre d'actions partagées avec les parents

Selon quelle périodicité ?

- mensuelle,
- bimestrielle,
- trimestrielle,
- annuelle.

Expliquer :

Comité de pilotage trimestriel des temps périscolaires

Des outils d'évaluation sont-ils prévus ? Lesquels ?

listings de présence et de participation aux différentes thématiques
Comité de pilotage avec questionnaire
Fiche projet des actions/formules proposées

***Indicateurs possibles :**

- ✓ *temps de déplacement*
- ✓ *disponibilité des locaux et adaptation aux activités*
- ✓ *adaptation des activités au moment de la journée*
- ✓ *alternance des temps en grands groupes et en petits groupes*
- ✓ *alternance des activités dirigées et des temps en autonomie*
- ✓ *respect des temps de repos et de jeu libre des enfants*
- ✓ *nombre d'inscrits et taux d'assiduité pour chaque activité*
- ✓ *taux de participation des garçons / des filles*
- ✓ *nombre d'activités moyen par enfant au cours de la semaine, du trimestre, de l'année*
- ✓ *évolution du taux de fréquentation des structures (médiathèque,...)*
- ✓ *évolution du nombre de licenciés dans les clubs sportifs locaux*
- ✓ *taux de fréquentation de l'accueil de loisirs*
- ✓ *existence et fréquence des temps de concertation*
- ✓ *élaboration de règles de vie collective partagées*
- ✓ *réflexion sur l'alternance des temps d'apprentissage, de repos, de jeux, de découverte*
- ✓ *incidences des nouveaux horaires sur l'organisation familiale*
- ✓ *incidence sur les horaires de lever et de coucher des enfants*
- ✓ *motivation de l'enfant à aller à l'école, à l'accueil de loisirs ; à participer à des activités*
- ✓ *incidence sur la politique éducative*

Fait le / /2018

Le représentant légal de la collectivité